



# APPEL À PROJETS « Compostage partagé »

## RÈGLEMENT

## Article 1 : Présentation de la démarche

---

Dans le cadre de sa politique volontariste pour réduire les déchets à la source, Bordeaux Métropole souhaite faire la promotion du compostage.

En effet, d'après les études de l'ADEME, le compostage permettrait de réduire de **65 kg/an/habitant le poids de sa poubelle**.

Aussi, depuis novembre 2012, Bordeaux Métropole, équipe gratuitement et forme les habitants intéressés par le compostage en mettant à leur disposition des composteurs individuels. Près de 20 000 composteurs ont d'ores et déjà été distribués aux habitants disposant d'un jardin.

Pour permettre à chaque habitant de participer activement à la réduction de ses déchets, Bordeaux Métropole souhaite étendre ce dispositif de compostage domestique aux foyers volontaires résidant en habitat collectif grâce à un accompagnement et des outils adaptés.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole organise un appel à projets « compostage partagé » visant à mettre en place gratuitement des points de compostage en pieds des immeubles ou sur des espaces publics.

## Article 2. Objet de l'appel à projets

---

### Qu'est ce que le compostage partagé ?

Le compostage partagé comprend toutes les opérations de compostage de proximité pour un immeuble, un quartier, un lotissement ou un bourg. Il implique une répartition et une coordination des actions entre les habitants et les acteurs du territoire (collectivités, associations, copropriétés). Pour les personnes vivant en appartement, le principe est de trier ses déchets de préparation de repas (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé...) pour les déposer dans un composteur situé à proximité. Ces apports seront complétés par les déchets bruns (feuilles mortes, broyat). Après 6 à 9 mois, les habitants pourront récolter et utiliser ce compost pour leurs jardinières ou plantes d'intérieur.

### Pourquoi mettre en place une aire de compostage partagé?

Le compostage partagé comporte de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques. Il permet de :

- Produire son propre engrais gratuitement et nourrir les plantes naturellement,
- Réunir les personnes d'un même immeuble ou quartier autour d'un projet écologique,
- Réduire sa production de déchets (les biodéchets correspondent à 30% du poids de votre poubelle),
- Donner une seconde vie à vos déchets et participer ainsi au développement durable de notre territoire.

## Article 3. Public visé et caractéristiques du site

---

Cet appel à projet s'adresse aux habitants de Bordeaux Métropole en capacité de proposer des projets de compostage collectif (compostage en pied d'immeuble, en copropriété). La demande peut émaner de : bailleurs publics ou privés, syndicats ou copropriétés, associations d'habitants, un ou plusieurs résidents.

Au moins un référent identifié devra porter le projet.

Pour être retenu, le projet doit réunir au moins **10 foyers** volontaires.

L'aire de compostage doit comporter un certain nombre de caractéristiques pour être efficace, pratique et ne pas entraîner de désagréments. Il conviendra ainsi que le porteur de projet s'attache à ce que les conditions suivantes soient réunies :

- la présence d'une bonne surface d'espaces verts comprenant pelouses, arbustes, massifs fleuris et grands arbres (cela permet d'avoir un apport en déchets verts sinon il faut prévoir des apports extérieurs),
- l'espace nécessaire pour l'implantation d'une aire de compostage collectif est d'environ 15 m<sup>2</sup> pour 20 foyers et au moins 30 m<sup>2</sup> pour 50 foyers,
- la qualité de l'emplacement des composteurs :
  - éloignés des fenêtres et balcons les plus proches. Ils peuvent être plus proches d'une façade aveugle,
  - les composteurs seront, dans la mesure du possible, implantés à proximité d'une allée piétonne existante, évitant des difficultés d'accès par temps pluvieux et à proximité d'un point d'eau.

## Article 4. Bénéfices des lauréats

---

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement matériel (mise à disposition de composteurs, bio-seaux, signalétique) et technique (conseils et aide dans la mise en place du projet et de son suivi) de la part de Bordeaux Métropole.

Cet accompagnement se déroulera selon plusieurs grandes phases. Ce phasage sera adapté en fonction des projets (cf. Annexe 1)

Seuls seront éligibles les projets avec bac composteur classique (cet appel à projets ne concerne pas les projets impliquant l'achat de composteurs rotatifs manuels ou électromécaniques).

Les bénéfices ci-dessus ne peuvent donner lieu, de la part des lauréats, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

## Article 5. Critères d'évaluation et de sélection des projets

---

Les projets seront évalués essentiellement sur la base des critères suivants :

- nombre de foyers et motivation du groupe de personnes volontaires (rappel : pour être éligible, le projet doit réunir au minimum **10 foyers** volontaires),
- compréhension du rôle de référent,
- intégration du projet dans la résidence, le quartier,
- caractéristiques du site d'implantation (cf article 3) et organisation de l'aire de compostage souhaitée (quantité et nature des apports, suivi...),
- modalités d'implication et de mobilisation des habitants de la résidence ou du quartier dans le projet,
- pérennité du projet,
- perspectives de valorisation et d'utilisation du compost,
- qualité globale du projet.

Les projets aidés seront déclarés éligibles sur la base de ces critères, dans la limite de l'enveloppe allouée par la collectivité à cette opération.

## Article 6. Dossier de candidature

---

Les projets seront présentés dans un dossier de candidature constitué des documents suivants :

- **Formulaire du dossier de candidature dûment complété**
- **Autorisation du (des) propriétaire(s) (bailleur ou copropriété) pour l'occupation du terrain**

## Article 7. Dépôt du dossier

---

Le dépôt du dossier s'effectue auprès de la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole par envoi électronique via le formulaire ou par envoi postal.

Lors de la constitution de votre dossier ou pour toutes questions administratives ou techniques, vous pouvez contacter : Laure JEAN – 05 56 11 83 31 - [jean@bordeaux-metropole.fr](mailto:jean@bordeaux-metropole.fr) **et** [bmcompost@bordeaux-metropole.fr](mailto:bmcompost@bordeaux-metropole.fr)

Les courriers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole

Direction gestion des déchets et propreté – Service études et prévention

35 rue Jean Hameau – Bâtiment administratif - 33300 Bordeaux

## Article 8. Calendrier et jury

---

Les dossiers peuvent être remis **jusqu'au \ 2017**

### Sélection des projets aidés :

Les projets seront étudiés au fur et à mesure des réceptions.

Après pré-sélection, une visite sur site pourra être réalisée en vue d'une sélection définitive.

Les projets lauréats seront aidés « au fil de l'eau » dans la limite de l'enveloppe allouée par Bordeaux Métropole.

Les différents candidats seront informés des résultats par mail.

## Article 9. Engagement des candidats et libertés

---

Tous les lauréats s'engagent à :

- autoriser Bordeaux Métropole à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats,
- associer Bordeaux Métropole à toute opération de communication relative au projet (chaque document devra porter la mention « opération effectuée avec le soutien de Bordeaux Métropole » ainsi que le logo de Bordeaux Métropole),
- transmettre les données relatives aux tonnages évités et nombre de foyers participant à Bordeaux Métropole au moins une fois par an sur les trois premières années.

Pour les candidats dont le projet n'a pas été sélectionné, les informations nominatives ne seront utilisées que pour contacter les candidats et ne seront pas conservées au-delà de l'opération.

## Article 10. Règlement

---

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Compostage en pied d'immeuble

Compostage de quartier

Jardin partagé

## > PORTEUR DE PROJET

Nom du porteur de projet (personne référente pour le groupe) :

Adresse :

Téléphone :

Email :

## > COMPOSTAGE DE QUARTIER

Lieu envisagé :

## > JARDIN PARTAGÉ

Nom du site :

Adresse :

Accord du propriétaire du site sur lequel se situe le jardin partagé  
Merci de joindre le courrier d'autorisation

Oui

Non

**> GESTIONNAIRE DE LA RESIDENCE /COPROPRIETE**

Nom du bailleur/syndic de copropriété :

Nom du gestionnaire :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Accord du gestionnaire ou des copropriétaires pour l'implantation de composteurs sur les parties communes extérieures      Oui      Non  
Merci de joindre l'autorisation (procès verbal d'assemblée générale, courrier du bailleur...)

Pour les copropriétés, si la demande d'autorisation est en cours, merci d'indiquer la date de l'assemblée générale :

**> PRESENTATION DE LA RESIDENCE / COPROPRIETE (pas si compostage de quartier)**

Adresse de la résidence/ copropriété concernée :

Nombre de logements de la résidence ou copropriété :

Surface et nature des espaces extérieurs communs de la résidence ou copropriété :

Des entreprises sont-elles mandatées pour l'entretien des parties communes extérieures ?      Oui      Non

Si oui, qui (coordonnées) et sur quels types de prestations ?





**> VOS MOTIVATIONS EXPLICITANT LES PRINCIPALES RAISONS DE LA CANDIDATURE**

**> VOS SOUHAITS CONCERNANT LE NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT DE BORDEAUX METROPOLE**

- Accompagnement matériel uniquement (composteurs, bio-seaux, signalétique), je maîtrise déjà les techniques de compostage et de mobilisation de groupe
- Accompagnement technique uniquement, je dispose déjà du matériel nécessaire
- Accompagnement technique et matériel allégé : il s'agit d'un petit projet qui ne devrait pas impliquer plus de 10-20 foyers
- Accompagnement technique et matériel complet : il s'agit d'un projet qui devrait impliquer au-delà de 20 foyers

## ANNEXE 1 : Déroulé des projets et de l'accompagnement

	Compostage en pied d'immeuble + de 20 logements	Compostage en pied d'immeuble - de 20 logements	Compostage de quartier	Jardin partagé
<b>En amont (à effectuer par le-s référent-s de site)</b>				
Avoir un ou plusieurs référents de site (habitant impliqué et référent pour le groupe)	X	X	X	X
Susciter l'adhésion et la participation : <b>10 résidents / foyers</b> minimum doivent accepter de participer au projet	X	X	X	X
S'assurer que le site envisagé pour l'implantation des composteurs présente les caractéristiques nécessaires (dimension, possibilités d'apports de déchets bruns...)	X	X	X	X
Obtenir l'autorisation écrite de la co propriété, du bailleur ou du propriétaire du terrain <i>Sur un espace public (jardin, place...), Bordeaux Métropole assurera les démarches visant à vérifier les possibilités d'implantation des composteurs</i>	X	X		X
Remplir le dossier de candidature à l'appel à projet	X	X	X	X

	Compostage en pied d'immeuble + de 20 logements	Compostage en pied d'immeuble - de 20 logements	Compostage de quartier	Jardin partagé
<b>Accompagnement effectué par Bordeaux Métropole</b>				
<i>Le référent de site ne connaît pas les techniques de compostage et de mobilisation de groupe</i>				
Pré sélection des candidatures > mail de Bordeaux Métropole	X	X	X	X
Rendez vous sur site pour l'identification des acteurs et la validation du site	X	X	X	X
Formation des référents de site aux techniques de mobilisation/concertation par Bordeaux Métropole	X		X	X
Réalisation d'une réunion d'information/concertation	X		X	X
Mise à disposition des composteurs, bio-seaux, guide du compostage, signalétique et inauguration du site	X	X	X	X
Formation « Référent de site » des porteurs de projet	X	X	X	X
Réalisation de 2 visites de suivi (brassage, retournement, contrôle des apports et de l'humidité...)	X		X	X
Réalisation d'une visite de suivi		X		

	Compostage en pied d'immeuble + de 20 logements	Compostage en pied d'immeuble - de 20 logements	Compostage de quartier	Jardin partagé
<i>Le référent de site maîtrise déjà les techniques de compostage et de mobilisation de groupe</i>				
Pré sélection des candidatures > mail de Bordeaux Métropole	X	X	X	X
Rendez vous sur site pour l'identification des acteurs et la validation du site			X	option
Formation des référents de site aux techniques de mobilisation par Bordeaux Métropole			option	option
Réalisation d'une réunion d'information/concertation	Réunion organisée par le référent		X	option
Mise à disposition des composteurs, bio-seaux, guide du compostage, signalétique et inauguration du site	X	X	X	X
Formation « Référent de site » des porteurs de projet	option		option	option
Réalisation de visites de suivi			X	option